



SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DU
Clunisois
(SPANC du CLUNISOIS)

**Rapport de présentation du Débat
d'Orientation Budgétaire.**

Exercice 2017

**Présenté conformément à l'article L.2312-1
du Code Général des Collectivités Territoriales**

SOMMAIRE

1) Structure et présentation du service	3
1.1) Organisation administrative du service	3
1.2) Population desservie par le service public d'assainissement non collectif.....	3
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)	3
1.4) Mode de gestion du service.....	4
1.5) Tableau des effectifs	4
2) Orientations budgétaires 2017.....	4
2.1) Résultats prévisionnels 2016.....	4
2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2017	5
2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2017	5
2.3.1) Charges de structures :	5
2.3.2) Evolutions des dépenses des effectifs :	5
2.3.3) Marché de vidange :	5
2.3.4) Opération réhabilitation :	6
2.3.5) Autres dépenses :	6
2.3.6) Recettes des redevances ANC 2017 :	6
2.3.9) Autres recettes de fonctionnement (hors vidange et réhabilitation) :	8
2.4) Engagements pluriannuels	8
3) Etat de la dette	8

1) Structure et présentation du service

1.1) Organisation administrative du service

Le syndicat mixte regroupe les communes de Bergesserin, Bray, Buffières, Bussières, Château, Chérizet, Chevagny-sur-Guye, Chiddes, Cluny, Cortambert, Curtil-sous-Buffières, Flagy, Jalogny, La Guiche, La Vineuse-sur-Frégande, Lournand, Massilly, Mazille, Pressy-sous-Dondin, Saint André-le-Désert, Sainte Cécile, Saint Marcelin-de-Cray, Saint Martin-de-Salencey, Saint Vincent-des-Prés, Salornay-sur-Guye, Sivignon, et la Communauté de Communes de Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (Bourgvilain, Brandon, Clermain, La Chapelle du Mont de France, Dompierre les Ormes, Germolles-sur-Grosne, Matour, Montagny sur Grosne, Montmelard, Pierreclos, Saint Léger-sous-la-Bussière, Saint Pierre le Vieux, Saint Point, Serrières, Tramayes, Trambly, Trivy, Vérosvres).

Le SPANC regroupe donc 44 communes.

Pour l'année 2017 des procédures d'extension des périmètres sont en cours afin de répondre à la demande d'intégration des 5 communes suivantes : TAIZE, CHISSEY LES MACON, SIGY LE CHATEL, BONNAY, CORTEVAIX, pour une intégration au maximum au 31 mars 2017.

De plus 9 communes : JONCY, ST HURUGE, SAILLY, PASSY, ST YTHAIRE, BURZY, AMEUGNY, ST CLEMENT-sur-GUYE et ST MARTIN-la-PATROUILLE ont également demandés leur intégration. Ces intégrations pourraient être opérationnelles au maximum au 31 mai 2017.

1.2) Population desservie par le service public d'assainissement non collectif

Le service public d'assainissement non collectif dessert, au 1^{er} janvier 2017, près de 12 500 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 20 525.

Le nombre d'habitants des 14 communes demandant leur intégration est de 2 454.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est, au 1^{er} janvier 2017, de près de 5 500.

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)

Le SPANC du Clunisois assure :

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées,
 Le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des installations.

Depuis le 1^{er} septembre 2012, entretien des installations d'assainissement non collectif.

Depuis le 10 juin 2014, convention de mandat avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif attribuées aux particuliers maîtres d'ouvrage.

1.4) Mode de gestion du service

Le service est géré en régie. Le nombre d'agents en régie directe est de 2 pour la partie technique, représentant 2 équivalents temps plein.

A ceci s'ajoute la partie administrative avec 1 poste de direction (2h hebdomadaire) et 1 poste de secrétariat / comptabilité (5 h hebdomadaire).

1.5) Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs prévisionnels 2017 est le suivant :

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	<u>Effectifs budgétaires antérieurs</u>	<u>Effectifs budgétaires nouveaux</u>	<u>Modification des effectifs</u>	<u>Effectifs pourvus</u>	<u>Dont TNC</u>
<u>AGENTS TITULAIRES SECTEUR TECHNIQUE</u>					
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	1	0	0	1	
Agent de Maîtrise	0	0	0	0	
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	1	0	0	1	
<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>					
Ingénieur	1	0	0	1	1
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	0	0	-1	0	0
Rédacteur	1	0	+1	1	1
<u>TOTAL</u>	4	0	0	4	2
<u>AGENT NON TITULAIRE</u>	0	0	0	0	0
<u>TOTAL GENERAL</u>	4	0	0	4	2

Une promotion interne est possible pour un agent actuellement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe qui peut prétendre au grade d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il est proposé de présenter cet agent à cette promotion interne.

2) Orientations budgétaires 2017

2.1) Résultats prévisionnels 2016

Les résultats prévisionnels du budget 2016 sont les suivants :

- excédent de fonctionnement prévisionnel 2016 : 22 258.74 €. A noter que sur cet excédent, 21 000 € sont des crédits reçus en 2016 pour l'opération réhabilitation et versés sur le budget 2017. De fait, l'excédent « réel » 2016 est de 1 258.74 €

(rappel reports d'excédents 2015 de 23 993.74 €), soit un résultat de clôture prévisionnel excédentaire de 46 252.48 €.

- excédent d'investissement prévisionnel 2016 : 4 029.20 € (rappel reports d'excédents 2015 de 19 037.58 €), soit un résultat de clôture prévisionnel excédentaire de 23 066.78 €.

2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2017

Les amortissements de subventions sont de 0 €.

Les dotations aux amortissements sont de 3 841 €.

FCTVA 2017 (investissements 2015) : 71 €.

Une inscription de 1 000 € en réserve est possible pour une intervention de maintenance informatique sur le serveur.

Au regard de 26 978.78 € à inscrire en recettes d'investissement, les compléments de dépenses pour équilibre sont donc de 25 978.78 €.

2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2017

2.3.1) Charges de structures :

Les charges de structures 2017 seront stables par rapport à 2016 (prévisions 22 500 €).

2.3.2) Evolutions des dépenses des effectifs :

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	<u>Temps de travail hebdomadaire</u>	<u>Dépenses salariales 2016</u>	<u>Dépenses prévisionnelles 2017</u>	<u>Avantages en nature</u>	<u>Observations</u>
<u>AGENTS TITULAIRES</u> <u>SECTEUR TECHNIQUE</u>	70	75 161.27	77 673	Néant	
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	35	39 218.03	40 431	Néant	
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe (Ou Agent de Maîtrise)	35	35 943.24	37 242		
<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>	7	6 430.94	6 312		
Ingénieur	2	2 831.52	2 972	Néant	
Rédacteur	5	3 599.42	3 340	Néant	
<u>TOTAL</u>	77	81 592.21	83 985		
<u>AGENT NON TITULAIRE</u>	0	0	0		
<u>TOTAL GENERAL</u>	77	81 592.21	83 985		

Les charges générales de personnel (masse salariale + formation + médecine préventive + action sociale) sont estimées avec une progression de 3.5 % (85 500 €) par rapport au réalisé 2016, incluant les évolutions des carrières des agents (1 avancement d'échelon sur 2016 et potentiellement 1 avancement de grade) et les évolutions des cotisations. La mise en place d'un programme de formation des agents est à prévoir.

2.3.3) Marché de vidange :

Le nombre de dossiers de demande de vidange pour 2016 est de 163. L'estimation des vidanges pour 2017 est de 180 compte tenu du fait de l'évolution du territoire (majoration de 10%). Le coût moyen estimé est de 130 €. Le budget global est donc de 23 400 €.

Les recettes liées sont d'un montant équivalent majoré du coût administratif par dossier (25 € * 180 = 4 500 €), soit 27 900 €.

2.3.4) Opération réhabilitation :

Les mouvements budgétaires liés à cette opération sont en décalage d'une année budgétaire par rapport aux dépôts et réalisations des travaux.

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation des installations et de la contractualisation avec l'Agence de l'eau, une aide de 250 € par dossier de réhabilitation est donnée au SPANC pour le suivi administratif de l'opération.

Sur 2014, 16 dossiers ont été envoyés pour instruction à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sur le dernier trimestre. Ces dossiers seront intégralement soldés sur 2015 (48 000 € versés aux demandeurs et 4 000 € au SPANC pour le suivi administratif).

Sur 2015/2016 ; il a été déposé 51 dossiers de réhabilitation, soit une aide globale minimale de 153 000 € versée aux demandeurs. Ces dossiers sont soldés. Pour le suivi administratif, 8 250 € ont été versés au SPANC (correspondant à 33 dossiers). A noter que pour 7 de ces dossiers, les recettes ont été encaissées sur 2016 et le versement s'est réalisé sur le budget 2017 (variation de 21 000 € entre le budget 2016 et le budget 2017).

Sur 2016 : 26 dossiers sont en cours et seront régularisés sur 2017, soit 78 000 €. Pour le volet suivi administratif, le SPANC doit recevoir l'aide pour l'équivalent de 18 dossiers 2015/2016 (4 500 €) et pour 7 dossiers en cours (1 750 €).

Il est prévu en plus, 24 dossiers nouveaux réalisés sur 2017, soit une inscription complémentaire de 72 000 €.

Enfin, une provision complémentaire de 300 € pour 7 dossiers (soit 2 100 €) est à prévoir dans le cadre d'une modification de cadre de la convention de l'Agence de l'eau pour lequel il a été demandé à des demandeurs de réaliser une étude complémentaire en contre partie du versement d'une aide de 3 300 € au lieu de 3 000 €. Il s'est avéré que cette demande pour les dossiers déposés en 2016 n'était pas conforme au règlement de l'Agence de l'eau. En conséquence, 7 dossiers ont été instruits de la sorte et les études sont en cours. De fait, une demande a été faite à l'Agence de l'eau pour que ce problème soit réglé par cette structure. Si réponse négative, il est proposé que le SPANC complète cette somme.

L'inscription globale est donc de 173 100 € pour les dépenses et 156 250 € pour les recettes.

2.3.5) Autres dépenses :

Les provisions pour dépenses imprévues sont proposées à 28 000 € permettant d'avoir une provision pour anticiper des demandes nouvelles de dossiers de vidange ou de réhabilitation.

2.3.6) Recettes des redevances ANC 2017 :

Objectifs 2017 : 360 contrôles dont 110 ponctuels (vente ou hors programmation) / 110 contrôles neuf / 110 dossiers neuf (prise en compte de la modification du périmètre et de la fin des campagnes pour les diagnostics (environ 180 à faire) qui vont être plus longues à faire du fait de l'éparpillement des lieux de contrôle).

(Pour rappel réalisés sur 2016 (au 31 décembre) : 332 contrôles dont 99 ponctuels / 107 contrôles neuf / 103 dossiers neuf avec objectif initial 2016 : 400 contrôles dont 100 ponctuels / 100 contrôles neuf / 100 dossiers neuf.)

Depuis 2015 le Conseil syndical a défini une méthodologie pour avoir une règle d'ajustement annuelle pour la révision du montant des redevances.

Cette méthodologie se base sur le suivi de l'évolution annuelle de l'indice INSEE des prix à la consommation pour le secteur des SERVICES avec les variables suivantes :

a) Indice INSEE pris pour référence (I) :

« Indice des prix à la consommation - Secteurs conjoncturels (mensuel, ensemble des ménages, métropole + DOM, base 1998) – Services – Identifiant 000641185 ».

A noter : la série INSEE 0000641185 en base 1998 est arrêtée au 31/12/2015 et est remplacée par la nouvelle série équivalente « Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France – Services – Identifiant 001759968 ».

<https://www.bdm.insee.fr/bdm2/affichageSeries?recherche=criteres&idbank=001759968&codeGroupe=1742>

b) Mois pris comme référence de base (Base) :

Décembre 2015 avec la valeur de 100.28.

c) Mois pris comme référence pour le calcul de l'indexation (Référence) :

Décembre de l'année n-1 (2016) pour l'année de calcul de la revalorisation n.

La formule du coefficient d'indexation pour l'année n proposé est donc le suivant :

$$((I \text{ Référence} - I \text{ Base}) / I \text{ Base}) * 100$$

En application de cette formule de révision, le coefficient pour 2016 est de :

$$((101.16 - 100.28) / 100.28) * 100 = 0.877 \%$$

I Référence : 101.16

I Base : 100.28

Il est donc proposé de majorer les redevances sur l'année 2017 de 0.9 % en application de la formule de révision et en appliquant la méthode de l'arrondi à l'unité supérieur ou inférieur.

Les montants des redevances 2017 proposés sont donc de :

Contrôle programmé : 117 € (pour rappel 2016 : 116 €)

Contrôle ponctuel (vente, hors programmation) : 197 € (pour rappel 2016 : 195 €)

Contrôle neuf : 197 € (pour rappel 2016 : 195 €)

Dossier neuf : 149 € (pour rappel 2016 : 148 €)

Les recettes de 2017 calculées sur la base de ces redevances sont estimées à 88 980 €.

A noter que se rajoute en recettes une somme de 8 934 € correspondant à des dossiers réalisés sur le terrain en 2016 mais finalisés sur 2017.

2.3.9) Autres recettes de fonctionnement (hors vidange et réhabilitation) :

Les soutiens de L'Agence de l'eau jusqu'en 2018 sont de 20 € par vérification périodique de fonctionnement et 40 € par contrôle de vérification et de bonne exécution réalisés.

Sur 2017 la somme globale de ces soutiens prévue est de 6 460 €.

2.4) Engagements pluriannuels

Le SPANC du Clunisois n'a pas d'opération pluriannuelle engagée.

3) Etat de la dette

Le SPANC du Clunisois n'a pas d'emprunts en cours. L'état de la dette fait apparaître le montant correspondant à la ligne de trésorerie ouverte en 2007:

	Rappel 2009	Rappel 2010	Rappel 2011	Rappel 2012	Rappel 2013	Rappel 2014	Rappel 2015	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	59 000	35 000	35 000	35 000	20 000	10000	10000	0	0
Remboursements au cours de l'exercice	0	24 000	0	0	15 000	10 000	0	10 000	0
intérêts	852.38	440.74	701.33	802.97	785.37	501.31	408.13	24.72	0

Cette ligne de trésorerie est soldée en 2016.